© Drogues Info Service - 4 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

commission medical d'examen des conducteurs

Par Profil supprimé Postée le 06/07/2018 16:56

> Bonjour,
> je me suis fait retirer le permis, car positif au test salivaire, suite a sa, je passe en commission medical, avec ecrit sur l'ordonnance que je doit subir avant d'aller voir cette commission, un test sanguin du cannabis (THC), j'ai lu le temps de detection, j'ai arreté de fumer, chose qui et pour moi tres facile (la nicotine et bien plus difficile a arreter), j'aimerai savoir si lors du test sanguin, ils vont regarder d'autre substance? car il m'arrive parfois de prendre des champignons hallucinogene en soirée, je precise que sa m'arrive 2 ou 3 par ans pas plus. mais j'ai un festival a venir dans lequel sans doute je vais en manger un petit peu...

Mise en ligne le 06/07/2018

Bonjour,

Les seuils et délais de dépistage dépendent de la fréquence de consommation. Ne disposant pas de cette information (consommateur occasionnel ou régulier), nous vous invitons à prendre connaissance du tableau des durées de positivité via le lien ci-dessous.

Concernant les champignons hallucinogènes, la détection dans l’urine peut se faire pendant 1 à 3 jours après une ingestion de champignons.

Cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité